

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 19 juin 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bladier](#) est destinataire de cette lettre

[Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (70, 71)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 19 juin 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26396>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 juin 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bladier](#)

Lieu de destination Noyon (Oise)

Description

Résumé À la demande de son frère Barthélémy, Godin écrit à Bladier au sujet d'une commande de poèles d'un montant de 1 560 F pour l'assurer que ce montant sera révisé en février 1848 en cas de baisse du prix des marchandises Godin-Lemaire. Godin demande à Bladier quel moyen de transport des marchandises il compte utiliser.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bladier

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Noyon (Oise) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Nom Godin, Alexandre Barthélémy (1827-1901)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Industrie (grande)

Biographie Fabricant français d'appareils de chauffage, né le 30 septembre 1827 à Esquéhéries (Aisne) et décédé le 19 janvier 1901 à Mouscron (Belgique). Frère cadet de Jean-Baptiste André Godin, Barthélémy Godin est employé en 1847 par son frère en tant que voyageur de commerce de la [manufacture Godin-Lemaire](#). En octobre 1847, Godin indique que son frère a cessé de travailler pour lui.

Barthélémy Godin crée ensuite une fabrique d'appareils de chauffage à Étreux (Aisne).

Il épouse le 5 juin 1848 Marie Lemaire, dite Rosine, née le 8 novembre 1823 à Esquéhéries et soeur d'[Esther Lemaire](#), première épouse de Jean-Baptiste André Godin. Le couple se sépare légalement en 1867 (séparation de corps et de biens), ce qui entraîne plusieurs procès pour liquidation de la communauté. Rosine retourne alors vivre à Esquéhéries jusqu'à son décès le 15 février 1890.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 01/06/2024

qui aurait fait de suite pour obtenir la reddition
m'obligerait, il est aussi bon d'inviter de se trouver
porter en voyage de sommes dont on n'a pas besoin
il aurait pu te remettre un aigrement à court terme
que tu meurrais sans que tu fût passé dans une telle

tu ne me parles plus de Monsieur Ferfort
tu aurais bien du te rappeler de lui et en allant le voir
examiner si l'assiette envoie beaucoup des 5^e Dijon

dis moi si tous les prospectus sont parvenus
je rendrai les 1^{er} de 3 ourtours 1 mth & 7 ans plus
tard 9^o Yn i 5 fm
plus a 3. fours 5 fm

tu vois les témoignages de notre affection

ton durou frar

meilleur

19 juin

Monsieur Villot Berlemont
promis faire me remet à sa rentree du voyage
la note d'une somme de 10 piéces de 100
et 3 cuisières 90 fm que vous lui avez faite à son
passage en votre ville. D'apres celle note lesquels
seraient à temps sans arres. comme l'an
dernier sous mes yeux dimanche des arres ^{mais courrois} sans n^o
prior de me dire si ny a pas erreur dans celle
dimanche que je m'imprécierai de vous expédier sans
avantages de 3 % descripte en favor du ^{payement fait} transport
dans les 15 jours de l'expédition ou de 2 % payables
au 1^{er} octobre

meilleur

19 juin

Monsieur Blaizier

je revois à mon frere une demande de
piéces que vous lui avez faite devant la
somme de quinze cent soixante francs pour
laquelle il me prie de vous dire afin de
vous garantir contre toute charge de baile
de pris vous pourrez faire ne rien demander
sans ny aura pas diminution mais plutot

augmentation en cas entière je m'engage
à vous faire la remise de la différence de prix
du mois de février prochain aussi bien que de me
faire connaître quel moyen de transport vous devrez
employer.

ag m m

noyon
19 juin

Monsieur Boivin

je vous remercie de l'envoi des deux francs qui a par-
ticularlement dans votre ville la commandé que
vous lui aviez fait de 6 voisinière et un poile
élévant à la somme de sept cent trente francs
pour laquelle depuis le dimanche que vous lui en avez
fait je vous prie de croire et de considérer la
présente comme garantie contre tout dommage
que mes engagements à vous faire remise du mois
de février prochain de la différence qui existerait
si le cours avait été réduit.

Aussitôt notre réponse je m'pressurai de chercher
un voiturier qui consentît de charger ~~une valise~~
~~que je devais éteindre au prix de 3 francs~~ ^{a roulettes} et
mon frère me dit aussi qu'il a promis nous faire
remise de 6 francs sur cette acquisition ^{à roulettes} en partance
de cette voisinière que je n'avais en magasin
en trouvant aussi prompte

ag m m

noyon

Monsieur Boivin

Il est déplorable ~~que~~ après les tentatives que
la justice tribunaient à mis à nos amis à la
nomination définitive des experts de voir
que son choix soit fixé en dernier lieu sur
sur un homme aussi peu apte à décider en
pareille question que une simple action et
bonne place dans cette position de rivalité
que la justice aurait dû arrêter M. Bouhey